



Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget de 2026

Imagine Canada

Contact
Bruce MacDonald
Président-directeur général
bmacdonald@imaginecanada.ca

Recommandations

Recommandations 1 à 3 : Consolider la relation entre le gouvernement fédéral et le secteur à but non lucratif

Recommandations 4 et 5 : Réduire le fardeau administratif des organismes à but non lucratif afin que le financement fédéral versé permette de maximiser l'impact social généré

Recommandations 6 à 8 : Maintenir le financement pour les principaux produits statistiques relativement aux organismes de bienfaisance

Recommandations 9 et 10 : Élaborer un cadre réglementaire contraignant pour le développement et le déploiement des systèmes d'intelligence artificielle

Recommandation 11 : Miser sur l'Alliance pour la main-d'œuvre dans l'économie des soins pour développer une main-d'œuvre forte et résiliente pour le travail de soins à but non lucratif

Partout au Canada, les communautés, institutions, entreprises et gouvernements vivent une période d'importants bouleversements sociaux et économiques. Dans ce contexte, en plus de défendre sa compétitivité économique, le pays doit renforcer la résilience de ses communautés et de leurs systèmes de soutien.

Les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif (OBNL) jouent un rôle clé dans cet effort. Ils aident les individus à participer à la vie économique, appuient les personnes nouvellement arrivées au pays, favorisent la cohésion sociale, solidifient la résilience locale et fournissent des programmes et services essentiels dans toutes les régions du Canada. La consolidation du secteur à but non lucratif constitue l'une des voies les plus efficaces dont le gouvernement dispose pour réaliser ses priorités et des résultats pour le public. Pour y arriver, il devra miser sur la voie du bénévolat, de la philanthropie, de l'expertise communautaire et de la confiance envers le milieu local.

Chaque année, le secteur contribue à l'économie canadienne à la hauteur de 244,2 milliards de dollars, soit 8,4 % du PIB national. De plus, quelque 13 millions de bénévoles donnent près de 1,2 milliard d'heures de leur temps pour rendre nos communautés plus fortes, soit l'équivalent de 714 000 emplois à temps plein. Enfin, le secteur des OBNL compte parmi les plus importants employeurs au Canada, avec plus de 2,9 millions de travailleuses et travailleurs. Ainsi, devance le commerce de détail (1,94 million), la construction (0,83 million) et le secteur manufacturier (0,83 million), trois des plus grandes industries à but lucratif. Qui plus est, la main-d'œuvre des OBNL tend à comprendre proportionnellement plus de femmes, de personnes racisées et de personnes très éduquées que d'autres industries. Cette réalité souligne le rôle du secteur pour promouvoir la participation économique et le développement de la main-d'œuvre sous le signe de l'inclusivité.

Malgré toutes ces contributions, les OBNL sont plombés par la hausse des coûts et la baisse de leurs revenus, la pénurie progressive de bénévoles et une demande en croissance. La combinaison de ces facteurs met les organismes à rude épreuve. Sans investissements adéquats dans leurs effectifs et infrastructures, les organismes qui forment les maillons du filet de sécurité sociale canadien risquent de s'affaiblir au point de céder.

De savoir que le gouvernement, dans sa mise à jour économique du printemps, reconnaît le secteur de bienfaisance comme un important moteur de l'économie canadien nous encourage. Nous avons hâte de travailler de concert pour renforcer l'environnement opérationnel des organismes afin qu'ils puissent continuer à soutenir les communautés, à contribuer à l'économie canadienne et à aider le Canada à relever les défis de demain.

Recommandations 1 à 3 : Consolider la relation entre le gouvernement fédéral et le secteur à but non lucratif

La relation entre le secteur et le gouvernement fédéral demeure fragmentée et incohérente. Les OBNL interagissent avec différents ministères, mais aucun point de coordination ou mécanisme ne permet de tenir compte de l'effet cumulatif de diverses lois, réglementations et pratiques de financement sur l'ensemble du secteur.

Cette fragmentation limite la capacité de tirer parti de l'expertise du secteur dans l'élaboration de politiques et contribue aux inefficiences dans la conception et la mise en pratique de programmes. Sans la participation constante du secteur dès les premières étapes, les problèmes le concernant sont souvent constatés après l'adoption d'une loi ou la mise en place d'un programme. S'en suivent des modifications, des solutions alternatives et des lignes directrices supplémentaires qui créent des coûts évitables et des retards, tant pour le gouvernement que pour le secteur.

Nous nous réjouissons de la reconnaissance du secteur comme un important moteur de l'économie canadienne dans la mise à jour économique du printemps. De même, nous accueillons favorablement l'intention du gouvernement de moderniser le cadre pour le secteur de la bienfaisance. Les consultations offriront une occasion en or pour revoir l'interaction des organismes de bienfaisance, du gouvernement, des instances réglementaires et des donateurs et donatrices. En même temps, elles permettront d'accroître la transparence, de renforcer la confiance du public et de retirer les éléments superflus du fardeau administratif des organismes. En dernier lieu, nous souhaitons que le gouvernement augmente le nombre d'occasions structurées pour représenter le secteur des OBNL au sein des instances consultatives et processus décisionnels fédéraux. Malgré d'importantes mesures, notamment la mise en place du Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance (CCSB), nous constatons l'absence d'une approche coordonnée et durable à l'image du rôle transversal du secteur. Par conséquent, nous souhaitons que le gouvernement, dans le cadre de ses efforts d'engagement du secteur, se prononce sur le renouvellement du CCSB, dont les activités sont interrompues depuis août 2025.

Recommandations

- 1. Veiller à la représentation du secteur à but non lucratif auprès des instances consultatives fédérales pertinentes, dont celles traitant de la croissance économique, du développement de la main-d'œuvre, de la transformation numérique et de la modernisation de la réglementation.*
- 2. Assurer une consultation adéquate du secteur et des acteurs concernés en vue de la modernisation du cadre réglementaire sur le secteur de la bienfaisance.*
- 3. Voir à la participation du secteur caritatif par le renouvellement du Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance pour lui permettre de continuer à conseiller le gouvernement.*

Recommandations 4 et 5 : Réduire le fardeau administratif des OBNL afin que le financement fédéral versé permette de maximiser l'impact social généré

Le secteur à but non lucratif est un important partenaire dans la prestation de programmes et de services qui contribuent à bâtir des communautés fortes et résilientes à l'échelle du Canada. Actuellement, le financement des OBNL passe par des processus redondants et inefficaces. En effet, le système de financement fédéral est encore largement tributaire de modèles désuets et de restrictions rigides qui limitent la capacité du secteur à répondre aux besoins des communautés. Considérant la numérisation galopante et la nouvelle recherche d'efficacités, l'harmonisation des processus de demande et de déclaration d'information utilisés pour le financement des organismes permettrait d'en réduire les coûts et d'améliorer le rendement du gouvernement. Durant sa révision de la réglementation en vigueur afin de réduire les formalités, le gouvernement devra collaborer avec le secteur afin de s'assurer que les changements apportés favorisent la prestation de programmes et de services.

Nous appuyons les recommandations présentées par [Soutien juste aux OBNL](#), une coalition regroupant plus de 50 organismes, et appelons le gouvernement à bonifier l'environnement de financement pour les OBNL.

Recommandations

4. *Réduire le fardeau administratif associé aux subventions et aux contributions fédérales pour les OBNL, moyennant :*
 - a. *Une réforme des exigences de déclaration d'information afin de prioriser l'impact et une réelle reddition de compte tout en atténuant les exigences administratives excessives;*
 - b. *L'adoption d'une approche « un partenaire, un profil » afin d'éliminer des étapes administratives redondantes dans le cas des OBNL financés par plus d'un organisme subventionnaire fédéral.*
5. *Rendre le financement fédéral des OBNL plus fiable et adapté aux communautés, moyennant :*
 - a. *Une certaine flexibilité quant à la réallocation de fonds à d'autres postes budgétaires par les OBNL;*
 - b. *La prolongation des durées de financement et la diminution des délais d'approbation des demandes de financement.*

Recommandations 6 à 8 : Maintenir le financement pour les principaux produits statistiques relativement aux OBNL

Notre secteur est aux prises avec un déficit de données. Pendant des décennies, le gouvernement fédéral a manqué de colliger régulièrement des données exhaustives sur le secteur à but non lucratif. Les dernières années ont vu certains progrès. Ainsi, le gouvernement a intégré des mises à jour plus fréquentes au Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat et a ajouté un échantillon d'OBNL à l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises. En même temps, le budget de 2025 prévoit une réduction des coûts de 15 % sur trois ans à Statistiques Canada. En mars 2026, nous avons appris avec consternation que le gouvernement compte annuler l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises. [L'Enquête](#) nous a fourni des données fondamentales sur la taille et l'ampleur du secteur, ses finances, son leadership et ses bénéficiaires. Ces données ont été inaccessibles pour nous pendant des décennies.

Nous appuyons l'adoption de méthodes statistiques modernes et des efficacités accrues. Cela dit, nous sommes d'avis que les compressions budgétaires ne devraient pas avoir pour conséquence de réduire la disponibilité de données dont le secteur a besoin pour répondre efficacement aux grands défis de notre pays. Nous continuons de manquer d'information sur de nombreux aspects de notre secteur. De plus, nous travaillons régulièrement avec des données vieilles de plusieurs décennies qui, de surcroît, ne sont souvent pas facilement accessibles, utilisables ou désagrégées. Nous exhortons le gouvernement à consulter le secteur au sujet de tout changement majeur qu'il entend apporter aux ensembles de données qui fournissent de l'information clé le concernant. Cette consultation permettra de faire en sorte que les produits de données continuent de répondre à nos besoins.

Nous appuyons les recommandations de la [Coalition pour les données fédérales sur le secteur à but non lucratif](#), composée de plus de 60 organismes, et appelons le gouvernement à les mettre en œuvre pour corriger le déficit de données du secteur.

En dernier lieu, nous implorons le gouvernement de respecter son engagement inscrit au budget de 2022 à réviser, après cinq ans, les changements apportés au contingent des versements (CV). Cette révision générera des données importantes et utiles pour la prise de décisions futures au sujet du cadre de CV, d'autant plus si elles sont à jour et de grande qualité.

Recommandations

6. *Maintenir le financement des produits statistiques existants sur le secteur à but non lucratif, dont :*
 - a. *le Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat (incluant le module de ressources humaines);*
 - b. *l'Enquête sociale générale sur les dons, le bénévolat et la participation;*
 - c. *l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises (avec un horaire de collecte bisannuel réduit);*
 - d. *l'ensemble de données sur les dons des contribuables.*
7. *Faire en sorte que la collecte de données bonifiée sur les organismes à but non lucratif permet de produire des données accessibles et de qualité, sans créer de fardeau administratif excessif.*
8. *Respecter l'engagement inscrit au budget de 2022 de réviser le contingent de versement en 2027.*

Recommandations 9 et 10 : Élaborer un cadre réglementaire contraignant pour le développement et le déploiement des systèmes d'intelligence artificielle

L'adoption généralisée de l'intelligence artificielle (IA) au Canada et une participation équitable du secteur à but non lucratif passent nécessairement par la mise en place d'un cadre réglementaire concernant le développement et le déploiement des systèmes d'IA. En parallèle, et dans une volonté de rendre cette adoption équitable, responsable et durable, le gouvernement doit faire des investissements soutenus dans la préparation de la société civile à l'IA et dans l'infrastructure de données ouvertes. Cette dernière est nécessaire pour rendre le secteur caritatif lisible dans une économie fondée sur les

données. Pour faire avancer les recommandations suivantes, nous exhortons le gouvernement à travailler avec le [Centre canadien pour la résilience numérique des OBNL](#). Ce collaboratif national a été créé pour aider les OBNL et les organismes communautaires au Canada à utiliser les données et les technologies avec confiance, intention et en toute sécurité.

Recommandations

- 9. Élaborer et mettre en œuvre un cadre juridique et réglementaire contraignant régissant le développement et le déploiement des systèmes d'IA;*
- 10. Faire des investissements à long terme afin d'aider le secteur à but non lucratif à se préparer à l'IA et de construire une infrastructure de données ouvertes.*

Recommandation 11 : Miser sur l'Alliance pour la main-d'œuvre dans l'économie des soins pour développer une main-d'œuvre forte et résiliente pour le travail de soins à but non lucratif

Comme Centraide United Way Canada, Imagine Canada accueille favorablement l'annonce faite en février 2026 de la mise en place d'une Alliance pour la main-d'œuvre dans l'économie des soins. Depuis des décennies, le secteur des services communautaires fait des contributions sociales et économiques cruciales. Toutefois, de faibles salaires, l'épuisement et l'absence d'avantages sociaux chroniques font fuir les travailleuses et travailleurs. De plus, on estime que 155 000 emplois risquent de disparaître au cours des six prochains mois. Compte tenu de la hausse de la demande anticipée due à l'effet combiné de l'incertitude économique et du vieillissement de la population, le Canada doit rapidement renverser cette tendance. Nous sommes impatients d'apprendre les détails concernant l'Alliance afin de comprendre comment elle permettra d'améliorer le recrutement et la rétention du personnel et de fournir des services efficaces.

Recommandations

- 11. Investir dans la collecte de données afin de développer une main-d'œuvre forte et résiliente pour le travail de soins à but non lucratif, pour une planification et un développement améliorés des effectifs. Recueillir les données suivantes :*
 - a. Information sur le marché d'emploi, notamment la composition de la main-d'œuvre, les modèles de carrière, la rémunération, les avantages sociaux, les pensions et les tendances en matière de départ à la retraite;*
 - b. Données sur la demande de service et la capacité des effectifs pour favoriser une planification flexible des services, et anticiper les besoins et les lacunes en matière de services.*